

# Espoirs et difficultés du transfert de la gestion forestière à deux communautés de Guyane et du Cameroun

**Mikaël POISSONNET<sup>1</sup>**  
**Alexis PARMANTIER<sup>2</sup>**  
**Brigitte WYNGAARDE<sup>3</sup>**  
**Emmanuel BIFANE ELLE<sup>4</sup>**  
**Julien DEMENOIS<sup>2</sup>**  
**Guillaume LESCOUYER<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Cirad, département des forêts  
TA 10/D  
34398 Montpellier Cedex 5  
France

<sup>2</sup> Onf Guyane  
BP 7002  
97307 Cayenne  
France

<sup>3</sup> Chef coutumier du village Balaté  
38 rue des Maripas, village Balaté  
97320 Saint-Laurent-du-Maroni  
France

<sup>4</sup> Chef du village de Nkolenyeng  
BP 3  
Djougou  
Cameroun

**Deux expériences** de dévolution de la gestion forestière sont analysées, l'une au Cameroun avec la mise en place des forêts communautaires et l'autre en Guyane avec l'instauration de zones de droits d'usage collectifs. Cette analyse montre que, si la gestion forestière décentralisée en Guyane et au Cameroun partage certains objectifs, elle peut diverger dans ses résultats.



Défrichement le long de la piste menant à la Zduc. Guyane.  
Photo J. Demenois.

## RÉSUMÉ

### ESPOIRS ET DIFFICULTÉS DU TRANSFERT DE LA GESTION FORESTIÈRE À DEUX COMMUNAUTÉS DE GUYANE ET DU CAMEROUN

De nombreux pays ont pris récemment des mesures de dévolution de la gestion forestière. Ces mesures consistent à transférer le pouvoir de l'échelon central vers des entités locales, afin de remplir trois objectifs : accroître le niveau de vie des populations, permettre une meilleure conservation des ressources naturelles et améliorer la gouvernance locale. L'article propose une analyse comparative de deux expériences de dévolution de la gestion forestière, l'une au Cameroun avec la mise en place des forêts communautaires et l'autre en Guyane avec l'instauration de zones de droits d'usage collectifs (Zduc). Cette analyse montre que, si la gestion forestière décentralisée en Guyane et au Cameroun partage des objectifs communs, elle peut diverger dans ses résultats. Premièrement, la dévolution de la gestion forestière ouvre des perspectives intéressantes de développement local au Cameroun tandis que la Zduc, centrée sur la subsistance de la communauté, correspond davantage à un moyen de sécurisation de l'usage des ressources en Guyane. Deuxièmement, même si certaines mesures conservacionnistes sont prises par les communautés, la préservation des ressources naturelles n'apparaît dans aucun des deux cas comme un objectif majeur. Troisièmement, la mise en œuvre de ces deux modes de gestion requiert un soutien d'opérateurs extérieurs, qui est décisif au Cameroun mais plus léger en Guyane. Dans les deux cas, toutefois, cet appui extérieur participe à l'émergence ou au renforcement d'institutions communautaires en charge de la gestion de la forêt.

**Mots-clés :** décentralisation, gouvernance, biodiversité, développement local, Cameroun, Guyane.

## ABSTRACT

### EXPECTATIONS AND DIFFICULTIES IN THE TRANSFER OF FOREST MANAGEMENT TO TWO LOCAL COMMUNITIES IN FRENCH GUIANA AND CAMEROON

Many countries have recently been taking measures for the devolution of forest management. These measures involve transferring management powers from central to local levels, with three objectives in view: improved living standards for local populations, better conservation of natural resources and improved local governance. This article makes a comparative analysis of two experiences in devolving forest management, one in Cameroon involving the establishment of community forests, and one in French Guiana involving the introduction of zones with collective use rights (ZDUC). Our analysis shows that although there were common objectives for decentralised forest management in French Guiana and Cameroon, results were by no means identical. Firstly, while devolved forest management in Cameroon opened up interesting prospects for local development, the introduction of collective use zones in French Guiana, which focused on subsistence needs in the community, was more a means of securing rights to resource use. Secondly, even though both communities were taking various conservationist measures, neither had natural resource preservation as a major objective. Thirdly, while the implementation of both management methods required support from external operators, this was a decisive factor in Cameroon but not in French Guiana. In both cases, however, the provision of external support contributed to the emergence or consolidation of community institutions with responsibility for forest management.

**Keywords:** decentralisation, governance, biodiversity, local development, Cameroon, French Guiana.

## RESUMEN

### EXPECTATIVAS Y DIFICULTADES DEL TRASPASO DE LA GESTIÓN FORESTAL A DOS COMUNIDADES DE LA GUAYANA FRANCESA Y DE CAMERÚN

Muchos países han adoptado recientemente medidas de devolución de la gestión forestal. Dichas medidas consisten en transferir el poder desde el nivel central hacia entidades locales con el fin de cumplir tres objetivos: incrementar el nivel de vida de las poblaciones, permitir una mejor conservación de los recursos naturales y mejorar la gobernanza local. El artículo propone un análisis comparativo de dos experiencias de devolución de la gestión forestal, una en Camerún, con el establecimiento de bosques comunitarios, y otra en la Guayana Francesa, con la instauración de zonas de derechos de usos colectivos (ZDUC). Este análisis pone de manifiesto que, aunque la gestión forestal descentralizada en la Guayana Francesa y Camerún comparte objetivos comunes, sus resultados pueden ser divergentes. En primer lugar, la devolución de la gestión forestal abre perspectivas interesantes de desarrollo local en Camerún, mientras que el Zduc, centrado en la subsistencia de la comunidad, se asemeja más a un medio para garantizar el acceso a los recursos en la Guayana Francesa. En segundo lugar, aunque las comunidades adopten algunas medidas conservacionistas, la conservación de los recursos naturales no se presenta en ninguno de los dos casos como un objetivo principal. En tercer lugar, la aplicación de estos dos modos de gestión requiere un apoyo de operadores exteriores, que es decisivo en Camerún, pero de menor calado en la Guayana Francesa. Sin embargo, en ambos casos este apoyo exterior participa a la emergencia o a la consolidación de las instituciones comunitarias encargadas de la gestión del bosque.

**Palabras clave:** descentralización, gobernanza, biodiversidad, desarrollo local, Camerún, Guayana Francesa.

## Introduction

L'évolution du discours international sur les forêts a poussé à une décentralisation de plus en plus forte de la gestion forestière. Cependant, si ces politiques s'inspirent du même mouvement d'idées, leurs applications peuvent diverger en fonction des contextes nationaux, notamment dans les pays tropicaux. Pour tenter d'éclairer et de comprendre ces divergences potentielles, nous proposons un regard croisé sur deux expériences de dévolution de la gestion forestière au Cameroun et en Guyane.

Quoique caractérisées par des niveaux de développement socio-économique et des contextes politiques très différents, les deux situations présentent des similitudes qui justifient cette mise en perspective : ces territoires sont largement couverts de forêts tropicales humides, dont les dynamiques écologiques sont proches et qui sont soumises à des modes similaires d'exploitation des bois ; les forêts sont régies par des codes forestiers qui sont apparentés ; des populations aux savoirs et aux pratiques traditionnels vivent dans et/ou de ces forêts ; la dévolution de la gestion forestière aux communautés locales y est relativement récente.

Deux études de cas, une zone de droits d'usage collectifs (Zduc) en Guyane et une forêt communautaire (Fc) au Cameroun, fondent cette analyse comparative. Si ces deux processus de dévolution de la gestion forestière partagent des objectifs communs en termes de développement local, de conservation de la biodiversité et de gouvernance, l'analyse montre que leur mise en œuvre conduit à des résultats fort différents.

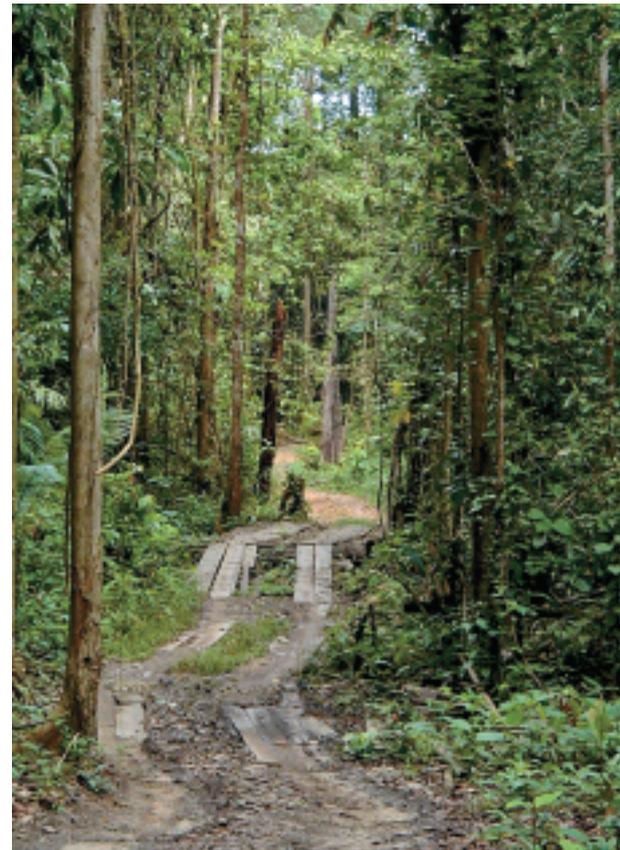
## Dévolution de la gestion forestière en Guyane et au Cameroun

### Les bénéfices attendus de la gestion forestière décentralisée

Dix ans après le Sommet de la Terre qui a fait du développement durable un objectif planétaire, la conférence de Johannesburg a mis en avant sa dimension sociale et a contribué à entériner le rôle central des communautés locales en matière de gestion des ressources naturelles. Cette volonté se trouve aujourd'hui inscrite dans la plupart des législations nationales qui préconisent le transfert de pouvoir, et des responsabilités associées, d'une structure centrale étatique vers une structure locale comme une communauté rurale (RIBOT, 2002). La dévolution du pouvoir de gérer les ressources naturelles constitue aujourd'hui un volet indispensable de la gestion forestière durable en permettant d'atteindre les trois objectifs suivants :

- Un accroissement du niveau de bien-être des populations en milieu rural.
- Une meilleure conservation des ressources forestières et de la biodiversité. Plusieurs textes, comme la Convention sur la diversité biologique, étayent l'hypothèse selon laquelle les ressources matérielles et immatérielles issues de la biodiversité n'existent et ne se sont maintenues jusqu'à nos jours que grâce aux savoirs et savoir-faire des sociétés humaines.
- Une amélioration de la gouvernance locale par le transfert et la mise en œuvre démocratique des pouvoirs de gestion.

Ces vertus attribuées à la gestion forestière décentralisée ont été largement mises en avant par les organismes internationaux pour convaincre les pays tropicaux de l'inscrire dans leurs politiques forestières. C'est aujourd'hui le cas dans la plupart de ces pays mais, de manière différenciée selon les contextes socio-économiques et politiques, comme en Guyane et au Cameroun, dont nous présentons successivement deux expériences de dévolution de la gestion forestière.



Vers la forêt de Balaté (Guyane) : une piste pour la gestion durable ?  
Photo J. Demenois.

## Un exemple guyanais : la zone de droits d'usage collectifs de Balaté

La forêt de Guyane relève dans sa quasi-totalité du domaine privé de l'État. À ce titre, la conservation et la gestion de ce patrimoine forestier domanial sont confiées à l'Office national des forêts (Onf). Depuis 1987, le code du Domaine de l'État reconnaît des droits aux communautés tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, droits réaffirmés en juillet 2005 à travers l'adoption d'un code forestier pour la Guyane. Cette reconnaissance résulte de la volonté des pouvoirs publics de conserver vivantes des pratiques traditionnelles exercées par les populations d'origine. Cette reconnaissance s'est traduite par la possibilité offerte aux communautés rurales de solliciter une zone de droits d'usage collectifs, celle-ci devant être destinée à « la pratique de la chasse, de la pêche et, d'une manière générale, [à] l'exercice de toute activité nécessaire à la subsistance de ces communautés » (article R.170-56). La gestion forestière de ces zones est alors soustraite à l'Onf et dévolue aux communautés bénéficiaires, sauf mention contraire. Aujourd'hui, il existe en Guyane environ 670 000 ha de Zduc (figure 1), essentiellement attribuées aux communautés amérindiennes mais aussi bushinenge.

Pour les communautés amérindiennes, cette reconnaissance des droits d'usage doit se lire dans le contexte des années 1980, qui ont vu l'émergence de professionnels du combat indigène. Face à un processus d'acculturation, ces leaders ethniques ont revendiqué le respect et la mise en valeur des spécificités culturelles de leurs communautés. Ces dernières ont alors pu bénéficier « d'une politique de protection, efficace certes, mais paternaliste, [qui] assurait la survie démographique et culturelle des Amérindiens » (GRENAND, 2000). L'attribution des Zduc entre 1987 et 1995 fut l'une des



**Figure 1.**  
Localisation des zones de droits d'usage collectifs (Zduc) de Guyane.  
Source : Onf.

formes de protection/valorisation des savoirs et des pratiques amérindiennes, tandis que la France faisait valoir son discours sur la sociodiversité dans l'arène internationale.

Le village Balaté a été créé en 1946 et est habité par une communauté arawak. Sous l'impulsion de la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane (Foag), l'association Hanaba Lokono s'est constituée en 1991. Grâce à ses liens privilégiés avec certains fonctionnaires des services fiscaux, le village Balaté a su profiter de cette évolution en demandant dès 1993 une Zduc. Elle se situe à environ 10 km du village et couvre, depuis 1995, 3 710 ha de forêt (figure 2).

Les principales modalités de gestion de la Zduc de Balaté sont exposées dans le tableau I. Elles présentent deux caractéristiques particulières : toute utilisation des ressources de la Zduc doit avoir pour unique finalité la subsistance (culturelle et matérielle) des membres de la communauté, mettant en cause toute valorisation commerciale ; aucun document de gestion de la Zduc n'est exigé et, en conséquence, aucun contrôle extérieur formel n'est exercé sur l'utilisation de cet espace par la communauté arawak (si ce n'est, en théorie, le contrôle de l'abattage d'arbres par l'Onf).

### Un exemple camerounais : la forêt communautaire de Nkolenyeng

Le Cameroun est doté depuis 1994 d'une nouvelle loi forestière qui promeut la mise en place de différents modes de gestion forestière décentralisée, dont la forêt communautaire. Selon l'article 37 de cette loi, « une forêt communautaire est une zone du domaine forestier non permanent, pouvant mesurer jusqu'à 5 000 ha, et faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration des forêts ». Cette convention de gestion inclut un plan simple de gestion (Psg) qui précise comment la communauté concernée utilise sa forêt. Une fois la convention de gestion établie, la communauté devient officiellement propriétaire des ressources présentes dans l'espace forestier (mais pas du foncier) pour une durée générale de vingt-cinq années, période au terme de laquelle un renouvellement peut être envisagé. Tous les cinq ans, le ministre des Forêts et de la Faune (Minfof) contrôle l'adéquation des pratiques avec les prescriptions du Psg et peut suspendre la Fc en cas d'irrégularités graves.

Après un démarrage difficile, cette possibilité offerte aux communautés rurales camerounaises de détenir officiellement un espace forestier a connu un succès certain au début des années 2000. En 2003, le pays comptait 63 Fc attribuées, 56 réservées et 120 en cours de réservation, pour une surface totale d'environ 400 000 ha (MINEF, 2004).

Localisée dans la province du Sud-Cameroun (2° 5' N ; 12° 5' E), la Fc de Nkolenyeng est représentative de cette évolution, même si sa taille modeste la distingue de la plupart des Fc camerounaises (figure 3). Quoique attribuée en 2001, l'exploitation des ressources de cette Fc n'a débuté que fin 2005 du fait des délais administratifs. Composée d'une mosaïque de milieux naturels, cette forêt constitue aux yeux des



**Figure 2.**  
Localisation du village de Balaté et de la Zduc. Guyane. Source : Onf.

populations concernées une opportunité réelle de développement, permettant de mettre en œuvre à l'échelle villageoise une pluralité d'activités rémunératrices.

La Zduc de Balaté et la Fc de Nkolenyeng offrent deux visages relativement contrastés de la mise en œuvre d'une gestion forestière décentralisée. Si leurs finalités ne sont pas tout à fait les mêmes en

raison de la dissemblance de leurs contextes, ces deux expériences partagent pourtant au moins trois ambitions communes d'élévation du bien-être rural, de conservation de la biodiversité et de bonne gouvernance locale. C'est par rapport à ces trois objectifs que nous proposons d'analyser leur performance respective.

## Gestion forestière décentralisée en Guyane

### L'impact de la Zduc sur le bien-être de la communauté arawak

Le village Balaté a connu depuis plusieurs années un contexte foncier défavorable, dû principalement à la croissance démographique et à l'extension de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, qui ne lui permettait plus de répondre à la demande des habitants en surfaces agricoles (ou abattis). La Zduc vient partiellement combler ce besoin : elle est perçue par les autorités villageoises comme une zone future de développement d'un nouveau village, mais aussi comme un espace de développement agricole. À ce jour, sous la houlette des autorités coutumières (organisées autour d'un

« chef coutumier » du village et d'un « lieutenant » pour la Zduc), 45 autorisations de réaliser un abattis inférieur à un hectare ont été accordées.

Dans un contexte global de développement des ressources financières (salaire, allocations diverses...), la place des ressources forestières tend à se réduire : elles ne sont plus les seuls moyens de subsistance. De plus en plus, elles se présentent comme complémentaires des autres ressources, gardant toutefois un rôle social et identitaire important. Se profilent ainsi des usages qui parfois semblent prendre l'aspect d'activités de loisir, mais qui traduisent une volonté de conserver des « racines » culturelles menacées d'oubli.

Au-delà des abattis, l'existence de la Zduc a récemment fait naître dans la communauté la volonté de valoriser économiquement les ressources du territoire, notamment par le développement de projets écotou-

ristiques, l'agroforesterie, voire l'exploitation du bois d'œuvre. Ces aspirations ont jusqu'à aujourd'hui été réfrénées par les autorités coutumières qui tiennent à respecter la vocation de « subsistance » attribuée à la Zduc. Toutefois, une demande de concession d'usages est en cours de réflexion au sein des autorités coutumières afin de donner suite à ce projet d'aménagement et de valorisation du territoire.

La réservation d'un espace forestier pour la communauté arawak semble également être une des conditions essentielles pour la conservation, l'élaboration et la transmission des savoirs traditionnels (FLEURY *et al.*, 2003). En garantissant un territoire pour la pratique d'activités forestières, elle permettrait à la communauté de conserver des ressources matérielles et culturelles qui sont au fondement de son identité : collectivité de la terre, production de vanneries, partage du cachiri... La Zduc constituerait alors un

**Tableau I.**  
**Principales caractéristiques de la Zduc de Balaté et de la Fc de Nkolenyeng.**

	Zduc du village Balaté	Fc de Nkolenyeng
Date de création	1993 (et étendue en 1995)	2001
Durée prévue	Pas de durée limite	25 ans
Surface	3 710 ha	1 022 ha
Nombre d'habitants (et ethnie)	700 (Arawak)	400 (Fang)
Usages autorisés	Pêche, chasse et cueillette à des fins de subsistance (mais la commercialisation de ces produits est réclamée par la communauté) Abattis (70 ha) limités à des fins de subsistance (mais commercialisation réclamée) Coupe d'arbres soumis à l'autorisation de l'Onf et limitée à des fins de subsistance (mais commercialisation réclamée)	Exploitation artisanale du bois d'œuvre : 840 m <sup>3</sup> par an Maintien des activités agricoles Chasse avec des techniques « traditionnelles » et destinée à l'autoconsommation Maintien des pratiques de cueillette, sauf pour le moabi ( <i>Baillonella toxisperma</i> ) et l'essezan ( <i>Ricinodendron heudelotii</i> ) qui sont protégés Reboisement de parcelles précédemment exploitées Élevage d'aulacodes ( <i>Trynomys swinderianus</i> )
Document de gestion	Aucun	Plan simple de gestion
Gestionnaire	Communauté arawak de Balaté	Association villageoise Afhan
Opérateurs d'appui	Mouvement indigéniste (Foag), services administratifs	Ong camerounaise
Contrôle de la gestion	Au sein de la communauté : autorités coutumières et délégation à un « lieutenant » Absence de contrôle par une autorité extérieure	Au sein de la communauté : brigade villageoise Par un acteur extérieur : Minfof

**Tableau II.**  
**Comparaison des surfaces de forêt perturbée par les projets agricoles et les abattis dans la Zduc de Balaté entre 1987 et 2004.**

Année	Surface de forêt défrichée	Source des données
1987	29 ha	Photos aériennes Ign, analyse d'image Onf
1992	79 ha	Photos aériennes Ign, analyse d'image Onf
1999	77 ha	Image satellite Spot IV, traitement d'image Cirad (VERGER, 2004)
2001	72 ha	Photos aériennes Ign, analyse d'image Onf
2004	54 ha (mais présence de nuages masquant des zones en culture)	Image satellite Spot V, traitement d'image Cirad (VERGER, 2004)

espace tampon entre des activités informelles « traditionnelles » et l'économie de marché, permettant sans doute d'adoucir le processus d'assimilation vécu par la communauté, son économie ayant déjà largement été transformée par le processus de salarisation de ses membres ou encore les transferts sociaux.

### Zduc et conservation des ressources

« Les arbres et les animaux sauvages présents sur les terres communautaires sont une richesse collective qu'il faut protéger », précise la charte du village Balaté, devant être prochainement adaptée pour la Zduc. En pratique, un contrôle de l'accès aux ressources ligneuses est exercé par les autorités coutumières vis-à-vis des individus extérieurs à la communauté. En 1999, par exemple, la coupe d'arbres dans la Zduc par des populations bushinenge a conduit les autorités de Balaté à interroger les instances administratives sur les modalités de gestion de la zone puis à faire saisir les bois illicitement exploités. De même, toute installation d'abattis par des personnes étrangères au village est rapidement bloquée. Ce contrôle de l'accès aux ressources se traduit sur le terrain par l'installation de panneaux signalétiques et la délimitation de certaines limites de la Zduc qui ont un effet dissuasif.

Pour résultat, on relève aujourd'hui un couvert forestier de part et d'autre de la piste pénétrant dans la Zduc sensiblement plus important que dans des zones proches, mais toutefois bien moindre que dans les forêts gérées par l'Onf.

**Tableau III.**  
**Principales formations organisées à Balaté.**

Thèmes de la formation	Institution formatrice
Initiation à la gestion de projet	Boutique de gestion, Onf
Gestion d'un projet touristique	Onf
Gestion d'un projet agroforestier	Organismes agricoles, Onf
Gestion d'un projet artisanal	Coopérative Gadecoop, Onf

De même, la surface défrichée au sein de la Zduc se maintient depuis dix ans autour de 70-80 ha (tableau II). Toutefois, si la Zduc agit dans le sens d'une réduction importante de la pression démographique dans cette partie de forêt, elle tend sans doute à reporter cette pression sur les zones riveraines.

Le travail mené par l'Onf dans la zone ne permet pas de savoir dans quelle mesure les productions agricoles contribuent à la subsistance alimentaire de la communauté. Toutefois, sur la base d'études menées dans d'autres communautés amérindiennes de Guyane, on peut raisonnablement penser que le



Exemple d'un abattis dans la Zduc de Balaté. Guyane.  
Photo J. Demenois.

nombre de foyers amérindiens vivant de la culture de 70 à 80 ha d'abattis n'excède pas quarante, soit bien en deçà du nombre de foyers (130) du village Balaté.

### Zduc et gouvernance locale

Toute la gestion de la Zduc de Balaté est dévolue aux autorités coutumières, sans qu'elles aient toutefois été véritablement parties prenantes dans le processus de sa création. Celui-ci apparaît plutôt comme un « geste politique » (GUYON, 2003) des instances administratives de Cayenne sans lien véritable avec la réalité de terrain. Comme l'exprime un récent audit patrimonial, « les Zduc sont [...] souvent évaluées comme en décalage avec les besoins des communautés » (BOINOT, 2004). Ce décalage concerne notamment la surface de la Zduc, démesurée par rapport aux activités agricoles de subsistance et aux possibilités d'accès et de contrôle du territoire que peut exercer la communauté, et au contraire sous-dimensionnée pour constituer par exemple une véritable réserve de chasse. Cette inadéquation entre la taille et la vocation de la Zduc et les attentes des communautés locales explique globalement sa faible appropriation par la majorité des habitants concernés (SOENGAS-LOPEZ, 2004).



Piste forestière conduisant au village de Nkolenyeng (Cameroun).  
Photo G. Lescuyer.

Par ailleurs, l'autonomie technique et administrative des autorités coutumières et des villageois reste bien souvent limitée, justifiant l'organisation de formations à destination des villageois (tableau III). Cela constitue un frein aux possibilités de négociation avec les instances administratives locales, mais aussi au développement d'activités permettant de maintenir et valoriser leur mode de vie.

Vis-à-vis de l'extérieur, les autorités coutumières se voient cependant renforcées par l'établissement de la Zduc. Jusqu'à présent, le développement de cette zone s'est fait sous leur conduite, en instaurant des règles orales de gestion et en nommant un « lieutenant » en charge de les faire respecter. La Zduc constitue également pour les autorités un moyen supplémentaire de toucher les jeunes adultes de la communauté qui, face à la saturation foncière du village, viennent progressivement s'y installer et faire des abattis. La Zduc contribue ainsi à rétablir ou à renforcer un lien entre les autorités coutumières et des jeunes délaissant auparavant de telles activités.

Enfin, cette dévolution de la gestion forestière n'est pas sans susciter des tensions à l'extérieur de la communauté. En effet, la Zduc « gèle » au bénéfice d'une petite communauté un large territoire également utilisé par les autres populations riveraines, et ce dans un contexte de pression foncière croissante (BOINOT, 2004). De surcroît, le contrôle parfois excessif de la communauté de Balaté sur la Zduc tend à aviver ces tensions interethniques, notamment en matière de chasse et de pêche, qui légalement demeurent libres sur l'ensemble du territoire guyanais. À ce jour, les conflits sont restés sporadiques et individualisés en raison de l'absence de véritable organisation des communautés riveraines.

## Gestion forestière décentralisée au Cameroun

### L'impact de la Fc sur le bien-être des habitants de Nkolenyeng

La vocation première de la Fc est de contribuer au développement socio-économique du village par la promotion d'usages à but lucratif des ressources, tout en permettant la poursuite des usages traditionnels. Quatre types d'activités sont ainsi décrits et organisés dans le Psg, portant sur la sédentarisation des pratiques agricoles, la collecte de produits forestiers non ligneux et la chasse villageoise, ainsi que l'exploitation soutenue et commerciale des produits forestiers ligneux. Comme décrit dans le Psg, ces différentes activités sont réparties dans cinq secteurs (tableau IV)

L'activité la plus rémunératrice est l'exploitation du bois d'œuvre, principalement cinq essences (*Terminalia superba*, *Ceiba pentandra*, *Triplochiton scleroxylon*, *Alstonia boonei*, *Erythrophleum ivorense*) qui représentent 60 % du volume total exploitable dans la Fc. Calculée sur la base d'une rotation de 25 ans, la possibilité annuelle est de 41 ha pour une production annuelle estimée à environ 840 m<sup>3</sup>.

Les bénéfices financiers attendus de la Fc font l'objet d'une utilisation elle aussi détaillée dans le Psg. Celui-ci distingue les deux types suivants de revenus :

- Les revenus à titre individuel provenant de la rémunération des emplois et des compensations monétaires individuelles (correspondant à 10 % du prix au mètre cube) attribuées pour les arbres abattus dans des parcelles déjà appropriées. La gestion de ces revenus individuels est placée sous la responsabilité de l'Association des femmes et des hommes amis de Nkolenyeng (Afh).

▪ Les revenus collectifs dont l'utilisation est double : une première part est allouée aux charges de production (achat de matériel, entretien, pièces de rechange, carburant...) et une seconde au financement de projets de développement du village. Ces projets sont de cinq types : électrification du village, réfection et agrandissement de l'école, amélioration de l'eau potable, achèvement et équipement du centre de santé, développement de l'aulacodiculture communautaire. Ils sont mis en œuvre là aussi par l'Afhan.

Cet ambitieux programme de développement indique l'importance de la Fc aux yeux de la communauté de Nkolenyeng pour accroître son niveau de bien-être. Se pose toutefois le problème des capacités locales à mettre en œuvre l'ensemble de ces microprojets. D'une part, ils nécessitent presque toujours l'appui d'un acteur d'accompagnement (Ong) contribuant à mettre en relation les populations locales et des maîtres d'œuvre professionnels de ces travaux. D'autre part, s'ils sont énumérés avec précision dans le Psg, ces bénéfices collectifs ne font pas l'objet d'une évaluation précise. On peut donc douter de l'adéquation entre les bénéfices effectivement tirés de la Fc, notamment par l'exploitation des ressources ligneuses, et les coûts réels de tous ces projets de développement.



**Figure 3.** Localisation de la commune de Djoum et du village de Nkolenyeng (▲). Cameroun.

**Tableau IV.**  
Affectations au sein de la forêt communautaire.

Secteur	Surface	Usages principaux	Caractéristiques topographiques et types d'occupation
1	72 ha	Conservation Récolte des Pfnl	Marécages à raphiales Terrain plat avec marécages inondables et infranchissables
2	19 ha	Conservation Récolte des Pfnl	Marécages à raphiales. Terrain plat avec marécages inondables et difficilement franchissables
3	307 ha	Agriculture Exploitation du bois	Terrain régulier à pentes légères Cultures vivrières et cacaoyères, jachères, forêts secondaires
4	440 ha	Agriculture Exploitation du bois	Terrain plat et petites collines Cacaoyères, forêts secondaires adultes
5	185 ha	Conservation Chasse réglementée	Terrains escarpés et marécages permanents Forêts secondaires adultes, forêts marécageuses

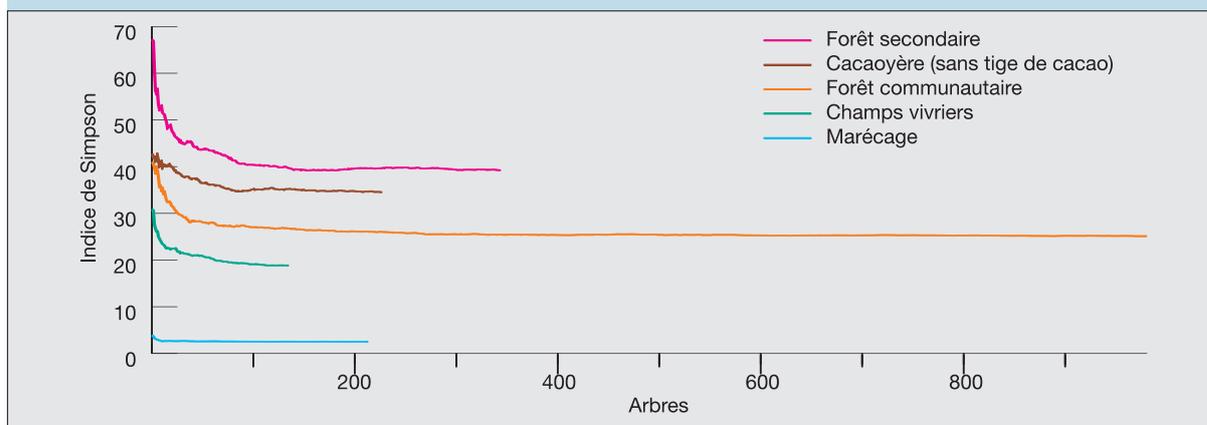


Figure 4.  
Courbes d'accumulation de l'indice de Simpson.

### Fc et conservation des ressources

Le Psg ne considère pas explicitement la conservation de la biodiversité, ni la valorisation de savoirs et de savoir-faire locaux, comme un de ses objectifs directs. Au regard du zonage proposé à l'intérieur de la Fc entre les différents milieux, il apparaît d'ailleurs que les zones de conservation sont principalement situées dans des marécages. Or, d'après les relevés botaniques réalisés par POISSONNET (2005) sur 8 633 m<sup>2</sup> de forêts secondaires, 8 540 m<sup>2</sup> de champs vivriers, 7 084 m<sup>2</sup> de cacaoyères et 3 330 m<sup>2</sup> de marécages, ce sont les forêts secondaires qui présentent une richesse spécifique importante (figure 4). Cette observation est confortée par la théorie des perturbations moyennes qui pose qu'un milieu atteint un maximum de richesse sous un régime de perturbation intermédiaire, permettant de réduire la compétitivité des espèces dominantes et favorisant la multiplication des niches écologiques.

Toutefois, plusieurs mesures instaurées dans le Psg semblent pouvoir orienter indirectement les pratiques locales vers une utilisation plus conservatrice des ressources forestières. De manière générale, une valeur économique nouvelle est accordée aux ressources forestières (ligneuses et non ligneuses) par le biais de leur commercialisation. Les bénéfices réalisés grâce à l'exploitation forestière doivent inciter les populations à gérer de manière pérenne ces ressources plutôt que de continuer à favoriser d'autres activités prédatrices de forêt, comme la cacaoculture. On constate d'ailleurs déjà, au sein de nombreuses parcelles agricoles, la plantation et l'entretien de jeunes plants de bois d'œuvre, à la fois pour leurs fonctions écologiques mais également pour le capital économique sur pied qu'ils représentent (POISSONNET, 2005).

Il en est de même en forêt où deux essences largement valorisées au Cameroun, le moabi (*Baillonella*

*toxisperma*) et l'essezan (*Ricinodendron heudelotii*), font l'objet de mesures conservatoires dans le Psg.

Aussi, si on peut espérer une conservation de la biodiversité au sein de la Fc, elle serait davantage liée à sa valorisation économique qu'à la promotion explicite des savoirs coutumiers.

### Fc et gouvernance locale

Les procédures nécessaires à l'attribution d'une Fc sont à la fois coûteuses, complexes et longues (LESCUYER, 2003). Rares sont les cas au Cameroun où une communauté a pu sans l'aide d'un acteur d'accompagnement conduire à son terme et avec succès sa demande de Fc. À Nkolenyeng, par exemple, c'est le Centre pour l'environnement et le développement qui a, selon les termes d'un protocole d'entente établi avec le village, engagé la procédure de Fc, supervisé la réalisation du Psg et introduit le dossier auprès des autorités compétentes. Ong et

Tableau V.  
Principales formations organisées à Nkolenyeng.

Thèmes de la formation	Institution formatrice
Inventaire et exploitation des ressources forestières	Centre pour l'environnement et le développement (Ced)
Vulgarisation des textes de loi	Ced, Centre pour le développement autocentré (Cedac)
Techniques agricoles durables	Cedac
Analyse économique de projet, étude de marché	Innovative Resources Management (Irm), Jane Goodall Institute (Jgi)
Gestion de conflit	Irm, Jgi, Ced
Analyse écologique de projet	Irm, Jgi

élites locales sont donc des partenaires quasi systématiques de toute procédure de Fc, les unes afin d'obtenir des financements auprès des bailleurs internationaux, les autres pour pouvoir plus facilement s'accaparer la rente tirée de la Fc.

Cependant, malgré cette prise en main de la foresterie communautaire par les Ong et les élites, la Fc constitue une occasion, rare pour un village, d'accroître ses capacités à s'organiser pour gérer durablement la forêt, ce qui passe par trois étapes, illustrées par le cas de Nkolenyeng :

- La création d'une entité légale qui dote la communauté d'une personnalité morale. Officialisée en août 2001, l'Afhan se compose d'un conseil d'administration et d'un bureau exécutif, dont les membres ont été désignés par consensus lors d'une réunion rassemblant les habitants du village. Si le chef de village préside le conseil d'administration, c'est une

femme qui dirige le bureau exécutif, et une autre qui est chargée de la trésorerie de l'association. D'ailleurs, sur les douze membres dirigeants de l'Afhan, cinq sont des femmes.

- L'identification des capacités requises pour gérer la Fc, notamment pour les activités mentionnées dans le Psg. La désignation précise de ces besoins de formation et le sérieux de l'Afhan ont permis d'attirer à Nkolenyeng, depuis 2002, plusieurs Ong et projets dont les principales interventions sont récapitulées dans le tableau V.

- L'établissement de règles communes de gestion de l'espace forestier prescrites dans le Psg mais surtout contrôlées par la pression sociale s'exerçant au sein de la communauté sur les fraudeurs potentiels. Cet élément ne peut encore être apprécié à Nkolenyeng : il constitue le prochain enjeu majeur de ce transfert de gestion forestière.

## Conclusion

Toute politique publique, lorsqu'elle touche des enjeux d'environnement mondial comme les forêts tropicales, se construit et s'applique par des arbitrages entre un référentiel global et des représentations culturelles qui fondent les pratiques. La dévolution de la gestion forestière illustre parfaitement cette tension : inspirée du discours international, elle vise à la fois la lutte contre la pauvreté rurale, la conservation de la diversité biologique et la bonne gouvernance locale. Mise en œuvre dans des contextes culturels et socio-économiques particuliers, elle prend des formes parfois inattendues et produit des résultats qui peuvent diverger de ses ambitions initiales, comme le montrent les deux exemples guyanais et camerounais.



Divers écosystèmes forestiers de la Fc de Nkolenyeng. Cameroun.  
Photos M. Poissonnet.

Dans ces deux sites, la dévolution de la gestion forestière contribue-t-elle à élever le niveau de bien-être des populations concernées ? La réponse est pour le moins mitigée. En Guyane, la Zduc est cantonnée à une économie de subsistance qui empêche toute valorisation marchande de ses ressources naturelles, alors même qu'elle devrait, à notre sens, permettre le maintien et la valorisation des modes de vie. Au Cameroun, la lourdeur de l'administration n'a permis que fin 2005 à la communauté de démarrer de véritables activités économiques reposant sur une gestion durable de la Fc. Dans les deux cas, ces espaces forestiers ne constituent donc pas, à l'heure actuelle, des pôles de développement, même si le potentiel est manifeste pour le Cameroun. En Guyane, l'attribution de la Zduc à la communauté arawak a constitué plutôt un moyen de sécurisation foncière d'un espace porteur d'identité. Aujourd'hui, les autorités coutumières de Balaté souhaiteraient aménager cet espace par secteur (abattis, lieu de vie, tourisme...) afin d'en faire un véritable territoire de développement durable pérennisant et valorisant leur mode de vie.

L'impact de la dévolution forestière sur la biodiversité est encore plus net. Si ce n'est quelques mesures marginales de conservation (visant manifestement à contenter l'administration tutélaire), la préservation des ressources n'est un objectif majeur ni pour la Fc, ni pour la Zduc. Il est probable que ces nouveaux modes de gestion de la forêt vont modifier les pratiques et, indirectement, les savoirs villageois, avec à long terme une influence sur la biodiversité de ces massifs. Des études de long terme, à la fois en sciences naturelles et en sciences sociales, paraissent nécessaires pour analyser l'impact sur la biodiversité d'une économie de subsistance comme en Guyane et d'une économie tournée vers le développement comme au Cameroun.

Enfin, la dévolution de la gestion forestière est-elle un élément de promotion de la bonne gouvernance ? Au Cameroun comme en Guyane, ces initiatives de foresterie communautaire ont été impulsées par des acteurs extérieurs, Ong d'un côté, élites indigéniste et administrative de l'autre. De plus, leur mise en œuvre requiert le soutien d'opérateurs d'appui de manière prononcée au Cameroun mais plus marginale en Guyane. Cette implication faible des communautés dans les premières étapes de la dévolution forestière est aujourd'hui compensée par une réappropriation de la forêt et de son mode de gestion par les populations. On constate dans les deux sites l'émergence ou le renforcement d'institutions communautaires/villageoises prêtes à s'investir dans la gestion de « leurs » forêts. Cet apprentissage des communautés, accompagné d'un renforcement de leurs capacités techniques et socio-économiques, constitue un élément essentiel à la mise en place d'une gestion durable de ces forêts.

## Références bibliographiques

BOINOT O., 2004. Conditions et moyens d'amélioration de la gestion durable de la qualité de la forêt guyanaise d'un point de vue local, national et international : quelle faisabilité d'une démarche Pefc ? Rapport partiel d'audit patrimonial. Paris, France, Ina-Pg, 50 p.

FLEURY M., MORETTI C., BERAU D., 2003. Usage des ressources forestières en Guyane : de la tradition à la valorisation. *Revue forestière française*, 55 : 291-305.

GRENAND P., 2000. Avenir des peuples des forêts tropicales. Volume IV : Région Caraïbes (Guyane, Belize). Bruxelles, Belgique, Commission européenne, 177 p.

GUYON S., 2003. De la coutume à la mobilisation : l'entrée en politique d'un village amérindien de Guyane. Mémoire de Dea, Ens/Ehess, Paris, France, 135 p.

LESCUYER G., 2003. Forest Law Enforcement & Rural Livelihoods : A Socio-economic Case Study in Cameroon. Bogor, Indonésie, Cifor internal report, 67 p.

MINEF, 2004. État des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun. Yaoundé, Cameroun, ministère de l'Environnement et des Forêts, Direction des forêts, Cellule de foresterie communautaire, 102 p.

POISSONNET M., 2005. Mise en œuvre de la gestion forestière décentralisée au Cameroun : impacts politiques, socio-économiques et environnementaux d'un processus en apprentissage. Mémoire de fin d'études, Engref, Montpellier, France, 145 p.

RIBOT J., 2002. African decentralization : Local actors, powers and accountability. Genève, Suisse, United Nations Research Institute on Social Development, Programme on Democracy, Governance, and Human Rights, Paper n° 8, 156 p.

SOENGAS-LOPEZ B., 2004. Zone de droits d'usage et prise en compte des usages de la forêt par les Kali'na de Terre Rouge dans l'aménagement de la forêt de Balaté (Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane française). Mémoire de Dea, université Paris VII, France, 52 p.

VERGER G., 2004. Étude et suivi par imagerie satellitale des impacts liés à l'ouverture des pistes en Guyane française : mise en place d'un outil pour l'aménagement du territoire. Mémoire de Dess, Centre d'études en aménagement du territoire, Paris, France, 117 p.